

**COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS**  
**Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 8 juillet 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 8 juillet 2015 à 19 h en Mairie de Saint Servin du Bois.

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, Philippe DESBROSSES, Anne-Marie LALLEMENT, René PAULUS, Bernard BOUILLER, Gilbert BROCHOT, Martine BOYER, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Jean-Claude DUFOUR, Catherine GRANDIN, Franck LAFAY, Christelle MALTAVERNE, Nadine PALERMO, Jean-Claude PIERRAT, Evelyne REGNIAUD, Mickaël SERRIERE, Arlette VOISIN

**POUVOIRS** : Jean-Luc DRUOT donne pouvoir à René PAULUS,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadine PALERMO.

### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Dossiers en cours
- Travaux en cours
- Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 27 mai 2015 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### I - DOSSIERS EN COURS

- Convention relative aux ventes et exploitations groupées proposée par l'ONF

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, propose au Conseil Municipal de valider le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour la parcelle n°1 avec différentes entreprises transformatrices de résineux et toute nouvelle entreprise pouvant contractualiser avec l'ONF pour les mêmes types de produits.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE énonce les grandes lignes de la convention notamment :

- Il est précisé que l'essence concernée est le douglas et que le volume approximatif envisagé est de 200m3 sous écorce.
- Cette validation entraîne l'acceptation de la vente groupée conclue en application des articles L214-7 et L214-8 du code forestier. Le prix sera en totalité encaissé par l'Agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera à la Commune la quote-part établie, diminuée du montant forfaitaire des frais d'exploitation et de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF.

Il est ajouté que le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2<sup>ème</sup> mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la Commune et le contrat conclu par l'ONF.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, souligne l'importance de procéder à la coupe de ces bois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention relative aux ventes et exploitations groupées proposée par l'ONF et autorise le Maire à signer ce document.

- Demande de subvention au titre du FNADT

Anne-Marie LALLEMENT, adjointe chargée de l'action sociale, du logement, des services publics et des personnes âgées, rappelle l'attribution d'une subvention du FNADT de 10 000 € pour le RSP au titre de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement, de 7 500 € pour la 2<sup>ème</sup> année et de 5 000 € pour la 3<sup>ème</sup> année. Pour financer le fonctionnement de ce relais de services publics au titre de l'année 2015 dont le coût est estimé à 16 715.02 €, Anne-Marie LALLEMENT propose de solliciter une subvention au titre du FNADT.

Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, souligne le souhait de dynamiser ce service public via notamment par des échanges avec la Caisse d'allocations familiales, un travail sur la communication... et annonce le passage automatique durant l'année 2015 des Relais de Services Publics en Maisons de Services au Public.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, expose les réflexions en cours afin de simplifier les différentes démarches.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une demande de subvention au titre du FNADT pour un montant de 10 000 € afin de financer une aide au fonctionnement
- Adopte le plan de financement suivant pour l'année 2015 de fonctionnement du RSP :

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	15 078.125	FNADT	10 000
Frais de fonctionnement	1 636.89	Commune	6 715.015
<b>TOTAL</b>	<b>16 715.02</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 715.02</b>

- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à la demande de subvention.

- Recrutement d'animateur pour l'année scolaire 2015-2016

En application des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, en particulier son article 3, et du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifiée, Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe, chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, propose le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 par contrat sur emplois non permanent à temps non complet D'ANIMATEURS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 AFIN D'ASSURER LES RYHTMES SCOLAIRES MIS EN PLACE EN SEPTEMBRE 2014 PAR REFERENCE A L'UN DES CADRES D'EMPLOIS DE LA FILIERE ANIMATION - AGENT NON TITULAIRES SOUMIS AU DECRET N°88-145 DU 15 FEVRIER 1988.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide conformément au décret susmentionné :

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le recrutement de 6 animateurs afin d'assurer les

- rythmes scolaires mis en place en septembre 2014,
- Ces agents seront recrutés sur un grade d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet - 1er échelon IB 340 - IM 321,
  - Monsieur le Maire est chargé de recruter ces agents,
  - Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 de la Commune, aux chapitres et articles prévus à cet effet
- Tarif garderie périscolaire pour l'année 2015-2016

Bernard BOUILLER, adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 juin 2014 fixant le prix de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Il est précisé le nombre d'heure facturé sur l'année scolaire 2014-2015 et énoncé l'historique des tarifs appliqués depuis l'année scolaire 2008-2009.

Sur proposition de Bernard BOUILLER et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe à 2 € le nouveau tarif horaire de la garderie périscolaire,
  - Fixe à 1 € le nouveau tarif de la demi-heure de la garderie périscolaire,
  - Décide que ce tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- Tarif du repas du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2015-2016

Bernard BOUILLER, adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 juin 2014 fixant le prix du repas au restaurant scolaire pour l'année 2014-2015.

Il est énoncé l'historique des tarifs appliqués depuis l'année scolaire 2008-2009 et précisé que l'application de ces tarifs couvre l'achat des repas mais ne couvre pas les frais de fonctionnement ni d'amortissement du matériel.

Sur proposition de Bernard BOUILLER et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le nouveau prix du repas enfant à **3.70 €** et de procéder, au sein d'une même famille, à un abattement de 10% sur ce prix pour le deuxième enfant (soit arrondi à **3.30 €**) et de 20% sur le prix du repas pour le troisième enfant d'une même famille (soit arrondi à **3.00 €**),
- Décide de fixer le prix du repas adulte à **4.60 €**,
- Décide que ce tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture souligne le travail sur les modalités d'inscription, suite à différents problèmes rencontrés durant l'année scolaire 2014-2015 et dans un souci de rationalisation, de la commission enfance jeunesse sous la présidence d'Evelyne REGNIAUD et expose que dès la rentrée scolaire 2015 toutes les inscriptions pour la cantine, le bus et la garderie se feront au mois auprès de l'agent de l'agence postale communale.

- Validation du choix de prestataire pour le marché à procédure adaptée pour l'exécution du service communal de transport scolaire n°30332

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 27 mai 2015 un marché public à procédure adaptée pour le transport scolaire à compter du 1<sup>ère</sup> septembre 2015 a été lancé.

Il est précisé que la Commune a reçu une offre et que celle-ci était complète.

Après étude de l'offre, il convient d'attribuer le marché à la SAS Les Rapides de Saône et Loire pour le montant par année scolaire suivant :

- Montant HT : 28 286 euros
- Taux de la TVA : 10% soit 2 898.60 euros
- Montant TTC : 31 114.60 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix d'attribuer le marché pour l'exécution du service communal de transport scolaire n°30332 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 à la société Les rapides de Saône-et-Loire et autorise le Maire à signer les pièces constitutives du marché.

- Appel à projet du conseil départemental

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental propose la création d'un fonds de solidarité exceptionnelle afin de soutenir l'emploi à travers 100 projets d'investissement.

Après avoir exposé les conditions d'octroi de cette aide, il est précisé que les travaux concernés sont les travaux d'investissement concourant au maintien et à l'accueil de population, à l'amélioration du cadre de vie, à la construction et à l'entretien lourd de bâtiments, d'infrastructures, de voiries, réseaux et d'ouvrages, à la préservation et à la valorisation du patrimoine local, au maintien et/ou au développement des services publics.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter cette aide dans le cadre des travaux d'agrandissement du pôle enfance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds de solidarité exceptionnelle dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental.

- Signature du bail de la boulangerie

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, avant de donner la parole à Bernard BOUILLER, informe le Conseil Municipal sur le bon avancement du projet d'installation de la boulangerie.

Bernard BOUILLER, adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal le projet de bail commercial avec engagement de la Commune validé par délibération du 21 avril 2015.

Il est également rappelé les clauses essentielles de ce bail.

Au regard de l'avancé du projet, Bernard BOUILLER demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer, pardevant Me Frédérique DENIS-BUISSON, notaire à Couches, le bail commercial de la boulangerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail commercial pour l'installation d'une boulangerie 1880 route de Sernin.

- Révision du prix de vente des parcelles au lieu dit « Le Gros bois », allée des Mésanges

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 mai 2015 relative à la mise en vente de 5 parcelles au lieu-dit « Le Gros Bois », allée des Mésanges à 30 euros TTC/m<sup>2</sup>. Ce prix avait été déterminé en fonction de la situation des parcelles et par rapport au prix des lots commercialisés sur le lotissement du Clouzeau (36 euros /m<sup>2</sup>).

Suite aux premiers retours de constructeurs et d'acquéreurs potentiels, il semblerait que le prix de 30 euros / m<sup>2</sup> soit trop élevé, notamment du fait de la grande superficie des parcelles (environ 1300 m<sup>2</sup>).

L'étude financière de l'opération a été reconsidérée. Bernard BOUILLER propose de baisser le prix de vente à 25 euros TTC/m<sup>2</sup>, niveau facilitant la commercialisation et préservant les finances de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à annuler une partie de la délibération n°2015-05-27-08 et à réviser le prix de vente des parcelles au lieu-dit « Le Gros Bois », allée des Mésanges en le passant de 30 euros TTC/m<sup>2</sup> à **25 euros TTC/m<sup>2</sup>**.

- Accessibilité des ERP

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal sur l'avancé du dossier relatif aux établissements recevant du public devant faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmé pour le 27 septembre 2015.

- PAVE

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal de l'obligation qui incombe à la Commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Il propose aux conseillers une séance de travail afin d'étudier le sujet.

Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, souligne que ce plan doit tenir compte de tous les types de handicaps et concerne les cheminements entre les établissements recevant du public (ERP).

## II - TRAVAUX EN COURS

René PAULUS, adjoint aux travaux, fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

### III - QUESTIONS DIVERSES

#### Information sur les communes nouvelles

Bernard BOUILLER, adjoint chargé des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal de l'actualité juridique relative aux Communes nouvelles.

#### Démarrage du centre de loisirs - été 2015

Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, informe le Conseil Municipal du démarrage du centre de loisirs en partenariat avec la Commune de Saint Firmin.

Il est précisé que le centre de loisirs fonctionne sur 4 semaines durant le mois de juillet et que la thématique de cette année est « A la découverte des civilisations perdues »

#### Vente d'un réfrigérateur

Bernard BOUILLER, adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait procédé à l'achat d'un réfrigérateur en 2014 d'un montant de 469.99 euros pour l'un de ses bâtiments.

Il est précisé que l'affectation de ce bâtiment a été modifiée et que la Commune n'a plus d'utilité à conserver ce réfrigérateur.

Un acquéreur ayant été trouvé, il convient de procéder à la vente de ce matériel pour un montant de 400 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre le réfrigérateur pour un montant de 400 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Jean Marc HIPPOLYTE